

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28.02.2017

Dossier complet le :

28.02.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0056

1. Intitulé du projet

Liaison routière, entre la RD942 au Nord et la RD28 au Sud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Vaucluse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maurice Chabert, Président du Département de Vaucluse

RCS / SIRET

2 2 8 4 0 0 0 1 6 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. a)	Construction de 3,9km de route bidirectionnelle classée dans le domaine public départemental. Défrichement prévisible inférieur à 0,5ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Création d'une route bidirectionnelle (1 voie pour chaque sens de circulation) de 3900m de long et de 11,50m de plateforme.
- Section Nord de 2500m de long, sur l'emplacement actuel du chemin du Plan.
- Section Sud de 1400m de long, composée de 4 variantes avec création d'un giratoire intermédiaire entre les deux sections et d'un ouvrage d'art de franchissement du Rialet.
- Raccordement Nord sur le demi-échangeur Sud d'accès à la ZAC du Plan, à la RD942 et à Entraigues.
- Raccordement Sud sur la RD28 par un nouveau giratoire.
- Création de fossés et de bassins de rétention et de traitement des eaux de pluies de la plateforme routière.

Le formulaire est renseigné sans prise en compte, sur la section Sud, de la solution dite "de base", envisagée avant 2004. En effet, ses forts impacts potentiels sur un secteur à enjeu écologique, ainsi que les fortes contraintes techniques majorées par le franchissement de la Sorgue dans un site aux sols instables rendent ce tracé très difficilement réalisable à un coût raisonnable. En référence à l'historique de l'opération, celui-ci sera toutefois présenté dans tous les dossiers et procédures réglementaires, y compris au présent dossier, mais il sera écarté par le maître d'ouvrage notamment par application du principe d'évitement.

4.2 Objectifs du projet

- Capturer le trafic de transit des RD6 et RD16.
- Améliorer la qualité des lieux de vie traversée par les RD6 et RD16, afin de redonner un usage local à ces deux routes départementales dans les zones urbanisées de Vedène, Saint Saturnin les Avignon et des quartiers des Hautures et des Valayans.
- Accroître le niveau de service global des routes départementales du secteur, dont les RD6 et RD16, dans le but d'assurer le confort et la sécurité des usagers ainsi que la fluidité des déplacements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Réalisation échelonnées des giratoires, des ouvrages d'art et de la section courante.
- Phasage comprenant le dégagement des emprises, les terrassements, les travaux de voirie y compris la réalisation des bassins et fossés de récupération, stockage et traitement des eaux de pluies et tout aménagement annexe.
- Circulations et accès aux parcelles agricoles et aux habitations riveraines maintenues et/ou détournées suivant les besoins.
- Prise en compte spécifiques des contraintes environnementales et biodiversité liées notamment au franchissement du Rialet et/ou de la Sorgue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Trafic prévisionnel moyen (TMJO) attendu sur la liaison en 2025: 8200 véhicules/jour dont 8% PL
- Interdiction des accès directs particuliers à la liaison routière.
- Pas d'accès spécifique à la ZAC du plan, autre que celui existant au Nord et à proximité de la RD942 (1/2 échangeur).
- Gestion des flux par les deux nouveaux giratoires.
- Rétablissement des accès aux parcelles agricoles et aux habitations riveraines par des chemin latéraux et/ou des voies existantes.
- Gestion et exploitations de la voie et des aménagements annexes par une agence routière départementale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique
- Déclaration/Autorisation eaux et milieux aquatiques
- Évaluation incidences Natura 2000
- Dérogation espèces protégées

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plateforme de la section courante	45 000 m ²
Giratoires (rayon envisagé 25m)	4 000 m ² environ
Surface imperméabilisée existante (reprise chemin du Plan 2500x5m)	1,3 ha
Surface nouvellement imperméabilisée	3,6 hectares
Dimension ouvrages d'art	Non calculé à ce jour
Volumes déblais/remblais	Non calculé à ce jour
Dimension ouvrages hydrauliques	Non calculé à ce jour

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entraigues-sur-la-Sorgue
Saint-Saturnin-les-Avignon

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 _ ° 5 5 ' 3 1 " E Lat. 4 3 ° 5 9 ' 2 9 " N

Point d'arrivée :

Long. 4 _ ° 5 6 ' 4 2 " E Lat. 4 3 ° 5 7 ' 4 0 " N

Communes traversées :

Entraigues-sur-la-Sorgue
Saint-Saturnin-les-Avignon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité d'une Znieff type 1: Les Sorgues (930020308) Limitrophe à une Znieff type 2 : Plan de Trevouze (930020321) Pas d'arrêté de biotope
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bastide de Trévouze : extrémité Ouest du périmètre de protection de 500m
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Sorgue et l'Auzon (FR93001578) : de 20m à 900m de distance
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terre végétale agricole décapée et réutilisable éventuellement pour les aménagements annexes (bassins...)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux (graves) pour la réalisation de la structure de chaussée
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation possible par collision et fractionnement de l'espace sur des espèces caractéristiques des milieux agricoles ouverts et humides. (avifaune, chiroptères, batraciens). Le diagnostic écologique a fait ressortir les enjeux biodiversités du site, jugés modérés à fort suivant les secteurs, liés à la présence d'une plaine agricole irriguée par la Sorgue et ses affluents (corridor écologique),
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts directs et indirects: - réalisation et exploitation de l'ouvrage de franchissement - rejet des eaux de la plateforme routière - apport de trafic routier à proximité

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts directs et indirects: - réalisation et exploitation de l'ouvrage de franchissement - rejet des eaux de la plateforme routière - apport de trafic routier à proximité
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole : 3,6 ha environ Consommation d'espace forestier : franchissement du Rialet (ripisylve)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses : RD942 Rupture du barrage de Serre-Ponçon Oléoduc "TRAPIL" Entreprises Le Mistral et SITA-SUD : ICPE non SEVESO
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : TRI d'Avignon Retrait/gonflement argiles : aléas faible Zone sismique : risque modéré Feux de forêt : aucun
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pollution de l'air dans un secteur peri-urbain, agricole et naturel, à faible densité d'habitat avec un trafic routier actuel faible car très local. Proximité (200m) du centre d'enfouissement des déchets de SITA-SUD
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport du trafic routier en transit capté sur la RD6 et RD16. TMJO attendu : 8200 véh/j dont 8% de PL
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Émissions sonores en phase travaux et exploitation liées au report du trafic capté sur les RD6 et RD16. Émissions sonores éventuelles relatives aux entreprises installées sur la ZAC du Plan.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Nuisances olfactives éventuelles liées à l'entreprise de traitement des déchets SITA-SUD.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations en phase travaux: terrassements.</p> <p>Vibrations et tassements éventuels des terrains à proximité, liés à l'exploitation du centre d'enfouissement SITA-SUD.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de mise en lumière du projet</p> <p>Emissions lumineuses éventuelles liées à la proximité de la ZAC du Plan.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Apport de polluants routier liés au report du trafic capté sur les RD6 et RD16.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Création d'environ 3,6 ha d'imperméabilisation supplémentaire.</p> <p>Rejet des eaux de la voirie dans le milieu naturel par évacuation ou infiltration après stockage et traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets inertes et non dangereux composés d'enrobés, de béton, de terres végétales et de végétaux produits lors des raccordement aux voies existantes et au dégagement des emprises.</p> <p>Déchets dangereux: la présence éventuelle d'amiante dans les enrobés existants sera examinée</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Effets limités dans un secteur déjà fortement contraints par la ZAC du plan. Projet calé au maximum au niveau du terrain naturel (hors franchissements). Pas de covisibilité avec la Bastide de Trévouze: la ripisylve de la Sorgue et du Riallet, non impactée par le projet autour de ce site et très dense, forme un masque de protection naturel. Celui-ci est complété par une trame paysagère complexe Présence potentielle de vestiges archéologiques au Nord et à proximité de la RD942.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact direct, indirect, temporaire et durable sur l'activité agricole et les habitations limitrophes. Impacts sur l'urbanisme: pas d'évolution prévisible de l'urbanisme (documents de planification) liée directement au projet routier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pôle multi-filière SITA-SUD de gestion des déchets : autorisé après enquête et avis de l'autorité environnementale en mai 2015.
Plateforme logistique de la Société FM Logistic : autorisé après enquête et avis de l'autorité environnementale en juin 2014.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 14

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nature de l'opération : projet routier neuf bidirectionnel de 3900m destiné à capter le trafic de transit des RD16 et RD6.

Site d'implantation globalement péri-urbain à faible densité de population et faible trafic routier: Section Nord longeant la ZAC du plan, fortement anthropisé et impacté au Nord par le trafic routier généré par la ZAC, secteur Sud agricole et naturel.

Enjeux principaux (connaissances actuelles): espaces naturels sensibles liés à la plaine agricole exploitée et urbanisée de manière diverse.

Effets et mesures issues d'un pré-diagnostic ayant permis d'évaluer les effets potentiels et les mesures envisageables.

Conclusion : Au regard de ces éléments, le maître d'ouvrage est apte à définir les mesures adaptées pour conduire à l'absence d'impacts résiduels significatifs du projet sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Vue générale du projet (partie 4.1) 8 - Analyse spatiale (parties 4.2 et 7) 9 - Zones urbanisées et patrimoniales (partie 6.1) 10 - Oléoduc TRAPIL (partie 6.1 et 6.4) 11 - Grands couloirs de circulation de la faune - PACA (partie 5) 12 - Zones d'intérêt écologique (partie 5) 13 - Enjeux écologiques spécifiques (partie 5 et 6.1) 14 - Mesures d'évitement et de réduction (partie 6.4)
NB: les annexes 3, 4 et 6 sont regroupées dans une même annexe et présentées sous 4 planches format A3. La zone Natura 2000 est représentée sur la planche 3.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AVIGNON

le, 16/02/2017

Signature

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur de l'Aménagement Routier

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Fabien RUTY

